

N°21-10-085

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 7 octobre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir d'O. OBERT), Président, suite à la convocation en date du 29 septembre 2021.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; POULAIN P. ; COCQUEREL M. ; DELRUE J. (reçoit pouvoir de G. COLIN) ; WESTENHOEFFER V. (reçoit pouvoir de ML BERQUEZ) ; LEROY M. ; LEROY I. ; ROLLAND P. ; MERLO S.

Messieurs PRUVOST M. ; PRUVOST J.P. (reçoit pouvoir de JM ALLOUCHERY) ; LECAILLE S. ; DENEQUE J.F. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; DOMMANGET A. ; LAVOGEZ S. ; POURCHEL L. ; DELATTRE J. (reçoit pouvoir de P. CAUX) ; CROQUELOIS J.M. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; PRINGAULT G. ; MONBAILLY V. ; WILQUIN G. ; BRUSSELLE D. (reçoit pouvoir de JC COYOT) ; CORDIER A. (reçoit pouvoir de F. FAUVIAUX) ; AMMEUX C. ; WACQUET P. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; MERLO O. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir de S. FOUACHE-DELBECQ) ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Mesdames COFFIN H. ; BERQUEZ M.L. (donne pouvoir à V. WESTENHOEFFER) ; FOUACHE-DELBECQ S. (donne pouvoir à J. DELANNOY)

Messieurs ALLOUCHERY J.M. (donne pouvoir à JP PRUVOST) ; CAUX P. (donne pouvoir à J. DELATTRE) ; OBERT O. (donne pouvoir à C. LEROY) ; FAUVIAUX F. (donne pouvoir à A. CORDIER) ; COLIN G. (donne pouvoir à J. DELRUE) ; COYOT J.C. (donne pouvoir à D. BRUSSELLE) ; BACQUET J.

Absents :

Madame TAVERNE M.H.

Monsieur Cédric AMMEUX est élu secrétaire.

OBJET : FINANCES – BUDGET GENERAL – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Rapporteur : Didier BEE

Lors du vote du budget primitif, un montant de 45 000 € a été affecté au versement de subventions aux associations listées dans l'annexe B1.7.

Certaines subventions n'ayant pas été fixées, il y a lieu de les déterminer par délibération.

Les montants suivants sont proposés (il ne s'agit pas de subventions nouvelles) :

- Association sportive Aa St omer Golf Club pour Handigolf : 1500 € au compte 6574
- Syndicat mixte du bassin de la Melde : 4 093,75 € au compte 65548-831
- Industrie et transition numérique : 3 500 € au compte 6558
- Eura Industry innov : 1 500 € au compte 6558
- Budget ZAC : 98 000 € au compte 657363

- Défi Mobilité : 5 000 € au compte 6574 (il s'agit d'une évolution de la subvention annuelle avec contreparties)
- SOFIE : 18 000 € au compte 6558 (il s'agit d'une subvention complémentaire exclusivement sur 2021 de prise en charge d'une partie du déficit annuel suite au départ de la CC de Flandre Intérieure)

Il est proposé au conseil communautaire de valider le versement de ces subventions et d'autoriser le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **VALIDE** le versement de ces subventions et participations, telles que proposées,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme

Le Président,

